

DEUXIÈME LECTURE

Le très honorable M. MEIGHEN propose la 2e lecture du bill.

J'ai lu ce bill attentivement. Il ressemble plus à la loi du prêt agricole de 1927 qu'à celle d'aujourd'hui.

Le bill propose l'établissement d'une commission semblable à celle du prêt agricole, et lui confère le pouvoir de prélever des fonds par l'émission d'actions de capital jusqu'à concurrence de \$300,000. Les emprunts seront garantis par première hypothèque du terrain du pêcheur et tout nantissement que décidera d'accepter la commission. L'emprunt ne porte pas d'intérêt pendant les trois premières années. Les pêcheurs semblent une classe privilégiée.

Le très honorable M. GRAHAM: Encore les droits maritimes!

Le très honorable M. MEIGHEN: Oui. Le bill contient des dispositions appropriées en vue de prévenir l'imposition de charges antérieures par les autorités provinciales, et pour le remboursement des emprunts. On confère au Gouverneur en conseil le contrôle du prix d'émission des obligations, mais la commission doit en fixer le prix d'achat à tel chiffre que les obligations se vendent au pair au public. D'après les dispositions du bill, les compagnies fiduciaires, de prêt et d'assurance peuvent acheter ces obligations. Je suis d'avis qu'elles le devraient, puisque ce sont pratiquement des obligations du gouvernement.

Le très honorable M. GRAHAM: Cela ne s'applique pas aux provinces.

Le très honorable M. MEIGHEN: Non, mais la commission pourra placer ses fonds en titres du fédéral ou des provinces.

Je suis très heureux de voir qu'on s'occupe des pêcheurs. Il a toujours été très difficile de leur venir en aide. Leur cas diffère de celui du cultivateur. Celui-ci peut donner des garanties spéciales que le pêcheur n'a pas à offrir. Personne ne leur reprochera les trois ans libres d'intérêt si l'argent est prêté avec un soin raisonnable.

L'honorable M. MacARTHUR: Puis-je demander au très honorable collègue si on acceptera d'autre nantissement que la propriété foncière?

Le très honorable M. MEIGHEN: Oui.

L'honorable M. MacARTHUR: La majorité des pêcheurs possède peu de biens-fonds.

Le très honorable M. MEIGHEN: On peut accepter d'autre propriété.

L'honorable M. DANDURAND: Je n'es-saierai pas de suivre mon très honorable ami

Le très hon. M. MEIGHEN.

dans la discussion de ce bill, que j'admets n'avoir pas lu; mais comme il ira au comité de la banque et du commerce...

Le très honorable M. MEIGHEN: Oui, toutes les neuf pages de la mesure.

L'honorable M. DANDURAND:... j'attendrai avant de critiquer.

(La motion est adoptée, et le bill est lu pour la 2e fois.)

ADRESSE COLLECTIVE À SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Un message est reçu de la Chambre des communes, dont voici le texte:

That this House has passed an Address to His Excellency the Governor General on the occasion of the approaching termination of His Excellency's official connection with this country, and request that Their Honours unite with this House in said Address, hereto attached.

Resolved: That a humble Address be presented to His Excellency the Governor General, in the following words:—

To His Excellency the Right Honourable the Earl of Bessborough, a Member of His Majesty's Most Honourable Privy Council, Knight Grand Cross of The Most Distinguished Order of Saint Michael and Saint George, Governor General and Commander-in-Chief of the Dominion of Canada.
May it please Your Excellency:

We, His Majesty's dutiful and loyal subjects, theCommons of Canada in Parliament assembled, assure Your Excellency of our deep and sincere regret at the approaching termination of your official connection with our country as the representative of His Gracious Majesty. At the same time we hasten to add the hope that this official termination will not mean the severance of those ties which have so happily been established between Your Excellency and our country and its people.

During your term of office Your Excellency has never spared yourself in your efforts to secure accurate and intimate knowledge of all parts of our Dominion. You have, accordingly, gained an understanding of our problems and our possibilities, as profound as it has been sympathetic. Your assiduous devotion to the affairs of State, and your deep and human interest in the widespread activities of our people have won for you the warm regard of all Canadians. Your encouragement of dramatic art, an important but often neglected aspect of our national development, will be felt for long years to come.

Your Excellency has been with us during a period of world-wide economic depression and social strain. You have seen the effects of that depression on our national economy. You have, however, also seen its failure to destroy our national morale. Amidst the tribulations of economic distress, as in the stern test of war, Canada has stood firm, and, with renewed courage and determination, is ready again to continue her forward march.

Our expression of regret at Your Excellency's departure would, indeed, be incomplete